



Conseil de gestion
Séance du 6 février 2018

Délibération PNMI_2018_006

**Délégation à la présidente
du conseil de gestion
Avis simple**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-5, R. 334-33 et R. 334-34,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 sept 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 24 janvier 2018 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Considérant le besoin dans certaines circonstances de répondre rapidement aux saisines du conseil de gestion pour avis simple,

Sur présentation de la présidente, après en avoir délibéré :

Le conseil de gestion donne délégation à la présidente pour se prononcer sur les saisines du conseil de gestion pour avis simple.

Il sera rendu compte au conseil des décisions prises en vertu de cette délégation.

Le Conquet, le 14 février 2018

Nathalie SARRABEZOLLES

Nathalie Sarrazolles
Présidente du Parc naturel marin d'Iroise